

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE GROSSES-ROCHES

12 AVRIL 2021

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire tenue par le Conseil de la municipalité de Grosses-Roches le 12 avril 2021 à 19 h 30 par voie de conférence téléphonique.

Présences :

Madame Victoire Marin, mairesse
Monsieur Dominique Ouellet, conseiller au siège # 1
Monsieur Sylvain Tremblay, conseiller au siège # 2
Madame Sonia Bérubé, conseillère au siège # 3

Sont absents :

Monsieur Serge Leblanc, conseiller au siège # 4
Madame Nicole Côté, conseillère au siège # 5
Monsieur Carol Fournier, conseiller au siège # 6

Les membres présents par conférence téléphonique forment quorum. La séance est tenue sous la présidence de madame Victoire Marin, mairesse. La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Linda Imbeault est aussi présente à la conférence téléphonique.

La présente assemblée est enregistrée et sera diffusée sur le site WEB de la municipalité.

OUVERTURE

L'assemblée est déclarée régulièrement constituée par la présidente d'assemblée.

ORDRE DU JOUR

Assemblée ordinaire du 12 avril 2021

1. Ouverture de la séance ;
 2. Adoption de l'ordre du jour ;
 3. Adoption des procès-verbaux;
 4. Administration générale;
 - 4.1 Approbation des comptes à payer et des chèques émis;
 - 4.2 Autorisation de paiement de facture Tétra Tech pour projet rues du Rosaire et St-Jean au montant de 264.44 \$;
 - 4.3 Autorisation de paiement modification de la nouvelle pompe submersible pour augmenter la performance pour une somme de 566.10 plus taxes par la compagnie Dickner;
 - 4.4 Autorisation de paiement décompte # 5 au montant de 14,463.26 \$ libération de retenues sur projet remplacement de conduites rue Mgr Ross aux Entreprises D'Auteuil;
 5. Suivi de dossier agrandissement du garage municipal pour bureau;
-

6. Demande d'appui pour l'habitation communautaire et sociale au gouvernement du Québec;
7. VARIA
8. Correspondance (voir pièces jointes s'il y a lieu)
9. Période de questions
10. Levée de l'assemblée

2021-04-50 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Considérant que les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance de l'ordre du jour de la séance du 12 avril 2021;

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ PAR : SYLVAIN TREMBLAY

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE soit adopté l'ordre du jour de la présente séance tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification si tous les membres du Conseil sont tous présents et renoncent à la documentation 72 heures à l'avance.

ADOPTÉE

2021-04-51 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 1ER MARS 2021

Considérant que les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{ER} mars 2021;

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : SONIA BÉRUBÉ

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} mars 2021.

ADOPTÉE

2021-04-52 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 15 MARS 2021

Considérant que les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 mars 2021;

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : SYLVAIN TREMBLAY

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 mars 2021.

ADOPTÉE

2021-04-53 APPROBATION DES MONTANTS PAYÉS ET À PAYER POUR LA PÉRIODE DU 2 MARS AU 12 AVRIL 2021

IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIQUE OUELLET

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE les paiements des comptes inscrits au registre des chèques pour le compte courant pour la période du 2 mars au 12 avril 2021, pour un montant de 75,515.93 \$ numérotés consécutivement de 3648 à 3669 pour les chèques de payes et de 5801 à 5844 pour les chèques courants inclusivement sont approuvés.

ADOPTÉE

2021-04-54 AUTORISATION DE PAIEMENT FACTURE – TETRA TECH QI INC. – PROJET PAVAGE ET CONDUITES RUES ST-JEAN ET DU ROSAIRE – FACTURE # 60696790

IL EST PROPOSÉ PAR : SONIA BÉRUBÉ

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal approuve la dépense et le paiement de la facture suivante, à savoir :

- Tetra Tech QI inc. # 60696790 – 264.44 \$
Coordination technique, démarrage du mandat, visite des lieux, conception préliminaire, estimation des coûts, assistance technique pour préparation d'une demande d'aide financière.

QUE le montant autorisé pour le mandat par la résolution 2020-07-113 est de 6 450.00 \$.

QUE les dépenses à ce jour incluant la présente facture sont de 6 220.00 \$, donc au 12 avril 2021 le budget est respecté.

QUE si le projet reçoit l'aide financière souhaitée, cette dépense sera incluse dans le 5 % des dépenses autorisées avant-projet.

ADOPTÉE

2021-04-55 AUTORISATION DE LA DÉPENSE ET DU PAIEMENT MODIFICATION À LA NOUVELLE POMPE EAU POTABLE

Considérant que la partie du bas de la pompe n'était pas assez performante pour la quantité d'eau à utiliser;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : SYLVAIN TREMBLAY

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

Que le Conseil municipal autorise la dépense et le paiement pour une somme de 566.10 plus taxes de la compagnie Dickner pour augmenter la performance de ladite pompe.

ADOPTÉE

**2021-04-56 AUTORISATION DE PAIEMENT FACTURE – ENTREPRISES
D'AUTEUIL – DÉCOMPTE # 5 – LIBÉRATION DES RETENUES
5% - FACTURE # 9818**

IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIQUE OUELLET

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal approuve la dépense et le paiement de la facture suivante, à savoir :

- Les Entreprises d'Auteuil # 9818 – 14 463.26 \$
Libérations de retenues 5 % remplacement des conduites rue Mgr Ross

QUE la dépense a été prévue et remboursée par la TECQ.

ADOPTÉE

**2021-04-57 RÉOLUTION DE DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU
QUÉBEC D'UNE PROGRAMMATION ACCÈS-LOGIS**

Attendu que le confinement à la maison et les temps inédits que traversent toujours les Québécois et le monde, rappellent plus que jamais que d'avoir un logement décent est trop souvent pris pour acquis ;

Attendu que 305 590 ménages au Québec ont des besoins de logements adéquats et abordables;

Attendu que ces besoins ne sont pas comblés par l'offre actuelle de logements ;
Attendu que la relance de l'économie québécoise passe définitivement par la construction de logements sociaux et communautaires ;

Attendu que les investissements en habitation communautaire permettent d'atteindre un double objectif, soit de venir en aide aux ménages les plus vulnérables tout en générant des retombées économiques importantes;

Attendu que chaque dollar investi dans la réalisation de projets d'habitation communautaire génère 2,30 \$ en activité économique dans le secteur de la construction;

Attendu qu'il est nécessaire de loger convenablement les Québécoises et les Québécois;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : SYLVAIN TREMBLAY

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal de Grosses-Roches demande au gouvernement du Québec de financer 10 000 nouveaux logements sociaux et communautaires et d'inclure le logement social et communautaire au cœur de son plan de relance économique.

De transmettre une copie de cette résolution à la ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, Mme Andrée Laforest, ainsi qu'au président du Conseil du trésor, M. Christian Dubé, et au ministre des Finances, M. Eric Girard.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Début : Fin :

Questions soulevées : Aucune

2021-04-58 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIQUE OUELLET

ET résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

De lever l'assemblée, il était 19h37.

ADOPTÉE

La présidente d'assemblée et mairesse
Victoire Marin

La directrice générale et secrétaire-trésorière
Linda Imbeault

Approbation des résolutions

Je, Victoire Marin, mairesse de la Municipalité de Grosses-Roches, approuve les résolutions votées lors de la séance ordinaire/extraordinaire, du 12 avril 2021, tenue par conférence téléphonique à 19 h 30.

En signant ce document, cela équivaut à la signature de chaque résolution votée lors de cette séance, exception faite de la/ou des résolutions suivantes :
_____.

Victoire Marin, mairesse

Date